



Droit de visite et d'hébergement

Par **cleozara_old**, le **24/09/2007** à **13:23**

Bonjour,

Mon concubin a un petit garçon, Kévin, âgé de 07 ans qu'il a eu d'un précédent mariage. Sa maman a la garde de l'enfant depuis 1 an. Courant novembre, mon concubin ne pourra pas récupérer son fils le vendredi soir au domicile de la maman à cause d'impératif professionnel (militaire). La maman peut elle refuser de me laisser Kévin si je viens le chercher? Si elle refuse, quel recours avons nous pour pouvoir prendre Kévin et faire valoir les droits de visite et d'hebergement de son papa ? Peut on informer la maman par lettre recommandé avec AR que son papa ne peut pas venir chercher Kévin et que c'est moi qui le récupère, et envoyer une copie au JAF ? Merci d'avance pour votre réponse.